

# REGLEMENT TRAIL DES ETANGS DE CERGY2022

## Article 1 – PARCOURS

Trail organisé par les Feux Follets de Bernes sur Oise

Date : 16 janvier 2022

### Course nature :

2 Parcours en une seule boucle : environ 10 et 16 km \*

### Marche Nordique :

1 parcours commun au 10km de la course nature

Lieu de départ et d'arrivée : Etangs de Cergy – Parking P3

Horaire de départ : 9h00 pour le 16km – 9h30 pour le 10km – 9h45 pour la marche nordique.

Parking des coureurs : P5

*\*Distances données à titre indicatif qui peuvent varier en fonction des GPS.*

## Article 2 - CERTIFICAT MEDICAL

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Cas particulier de la Marche Nordique en Compétition : ces compétitions sont ouvertes aux seuls détenteurs d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running, ou d'un titre de participation Pass « J'aime courir », délivré par la FFA

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs pour le 10km (document sur le site : <https://www.feux-follets-bernes-sur-oise.fr/inscription/> )

### **Article 3 - ASSURANCE**

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par l'assurance « APAC »  
Individuelle civile : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ;  
il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement  
Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol et de perte de biens personnels.  
Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

### **Article 4 - SECURITE**

La sécurité de la course sera assurée par des signaleurs bénévoles.  
Un organisme de premiers secours sera présent à mi-parcours et à l'arrivée.  
Les secouristes seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.  
Les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent se conformer aux règles de circulation définie par le code de la route.

### **Article 5 - RAVITAILLEMENT**

Trail en semi-autonomie, il est recommandé de courir avec un camel-back ou un bidon.  
Un sac de ravitaillement sera remis à l'arrivée (Covid).

### **Article 6 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

La nature nous accepte : respectez là. Ne jetez pas vos débris au sol, ramenez-les avec vous. Un tri sélectif est prévu au départ et à l'arrivée de la course.

### **Article 7 - UTILISATION D'IMAGES**

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'épreuve à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors des épreuves, sur lesquelles ils pourront apparaître, sous n'importe quel format et sans limite de temps, dans les diverses communications de l'épreuve.

### **Article 8 - INSCRIPTION ET TARIFS**

Les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, voir article 2 :  
De Cadet au Master 10 pour le 10Km et la marche nordique.  
De Junior au Master 10 pour le 16KM

Uniquement par internet : [www.adeorun.com](http://www.adeorun.com)  
Tarifs : 16 Km 10€ - 10 Km 8€

Clôture le 14 janvier 2022 à 18h00

Inscriptions sur place 10 Km et 16 Km : 15 € (dans le respect des règles sanitaires, voir annexe 1)

*Cadet (année de naissance 2005 - 2006)*  
*Junior (année de naissance 2003 - 2004)*  
*Master 10 (année de naissance 1937 et avant)*

### **Article 9 - REMISE DES DOSSARDS**

Les dossards sont à retirer à partir de 7h45 Etangs de Cergy, parking P3.

Clôture de la remise des dossards à 9h15.

Tous les concurrents doivent présenter une carte d'identité ainsi que le pass sanitaire lors du retrait du dossard, et le cas échéant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou licence comme indiqué dans l'article 2

Le dossard doit être porté sur le devant et être entièrement visible lors de la course.

### **Article 10 : Annulation, Intempérie, Crise Sanitaire**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

En cas de force majeure (intempéries, crise sanitaire) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (moins 2€ de frais bancaires) ou au report de l'épreuve à une date ultérieure.

Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

### **Article 11 - RECOMPENSES**

Récompenses : les 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course

Remise des récompenses vers 12h00

### **Article 12 – CHANGEMENT DE DISTANCE**

**Avant le départ** : Les préinscrits doivent impérativement le signaler à la table du chrono.

**Après le départ** : tout coureur inscrit sur le 16km qui décide de s'arrêter au 10km doit le signaler à la table du chrono et sera considéré comme un abandon.

### **Article 13 - ENGAGEMENT DES COUREURS**

Les coureurs ont pris connaissance de ce règlement ainsi que de l'annexe 1 et s'engagent à les respecter.

### **Article 14 : Annulation, Intempérie, Crise Sanitaire**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

En cas de force majeure (intempéries, crise sanitaire) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (moins 2€ de frais bancaires) ou au report de l'épreuve à une date ultérieure.

Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Feux Follets de Bernes sur oise

Mairie de Bernes sur Oise

95340 Bernes sur Oise

Site : [www.feux-follets-bernes-sur-oise.fr](http://www.feux-follets-bernes-sur-oise.fr)



## **ANNEXE 1**

### **CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19**

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement le Trail des Etangs 2022, je m'engage à :

1- Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2- Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- • Port du masque sur la zone de départ, que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- • Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- • Ne pas cracher au sol
- • Se moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- • Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- • Respecter et laisser les lieux publics propres
- • Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet)
- • Après le passage de la ligne d'arrivée, il ne sera pas possible de rester sur place. Les coureurs devront quitter la zone par la file de sortie le plus rapidement.

3- Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4- Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5- Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6- Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible

7- Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8- Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9- Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « AntiCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10- Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

11- Je présente mon pass sanitaire

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et accepté »